

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

(53^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 12 août 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. **Dispositions diverses relatives aux collectivités locales.** - Adoption conforme par le Sénat (p. 4315).

Suspension et reprise de la séance (p. 4315)

2. **Liberté de communication.** - Adoption conforme par le Sénat (p. 4315).

3. **Dépôt d'un rapport** (p. 4315).

4. **Dépôt de propositions de loi** (p. 4315).

5. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 4316).

6. **Clôture de la session extraordinaire** (p. 4316).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE,
vice-président

La séance est ouverte à vingt-trois heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Adoption conforme par le Sénat

M. le président. Le Sénat a adopté définitivement le projet portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales. Il poursuit actuellement l'examen des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet relatif à la liberté de communication.

Dans l'attente de sa décision, je vais suspendre la séance, qui sera reprise lorsque ses travaux seront achevés.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures trente-cinq, est reprise le mercredi 13 août 1986 à quatre heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

2

LIBERTÉ DE COMMUNICATION

Adoption conforme par le Sénat

M. le président. Je viens d'être informé que le Sénat a adopté définitivement le projet relatif à la liberté de communication.

En conséquence, l'ordre du jour de l'Assemblée se trouve épuisé.

Je ne suis saisi par le Gouvernement d'aucune autre demande d'inscription.

3

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Dominique Perben un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Le rapport a été imprimé sous le numéro 348 et distribué.

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à compléter l'article 1411 du code général des impôts afin de faire bénéficier d'un abattement sur la taxe d'habitation les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et ayant élevé trois enfants et plus.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 349, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi tendant à préciser les conditions d'avancement des fonctionnaires en position de détachement spécial.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 350, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Rémy Houssin une proposition de loi tendant à modifier l'article 1^{er} de la loi n° 86-11 du 6 janvier 1986 relative à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 351, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Godfrain et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la fraude informatique.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 352, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Pierre de Bénouville et Jean-Pierre Bechter une proposition de loi visant à modifier les conditions de fonctionnement de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides créé par la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 353, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Francis Hardy une proposition de loi tendant à modifier le quatrième alinéa de l'article L. 32 du code du service national relatif aux dispenses des obligations du service national des jeunes chefs d'entreprise.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 354, distribuée et renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Yvon Briant une proposition de loi tendant à réformer le statut de l'Agence France Presse.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 355, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Toubon une proposition de loi tendant à renforcer l'efficacité de la lutte contre la toxicomanie.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 356, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Etienne Pinte et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-1061 du 17 décembre 1982 en vue d'assurer la représentation des retraités dans les conseils d'administration des organismes de sécurité sociale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 357, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Roger Corrèze et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à inscrire dans les dépenses obligatoires des communes, l'entretien et la conservation des monuments érigés sur leur territoire, en mémoire des fusillés ou des morts aux combats de la Résistance.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 358, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Hannoun une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 761-11 du code de la santé publique fixant la liste des personnes et des laboratoires non soumis aux dispositions de la loi n° 75-626 du 11 juillet 1975.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 359, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Paul Delevoye une proposition de loi tendant à assurer le financement du service d'équarissage.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 360, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Florence d'Harcourt une proposition de loi relative au financement des campagnes électorales lors des élections législatives, cantonales et municipales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 361, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de Mme Florence d'Harcourt une proposition de loi organique relative à la déchéance d'office des parlementaires pour non-respect de la loi n° sur le financement des campagnes électorales.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 362, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

6

CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre par intérim la lettre suivante :

« Paris, le 12 août 1986.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, pour information de l'Assemblée nationale, la copie du décret du Président de la République en date de ce jour portant clôture de la session extraordinaire du Parlement.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Je donne lecture du décret annexé à cette lettre :

« DÉCRET PORTANT CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT

« Le Président de la République,

« Sur le rapport du Premier ministre,

« Vu les articles 29 et 30 de la Constitution ;

« Vu le décret du 26 juin 1986 portant convocation du Parlement en session extraordinaire ;

« Vu le décret du 7 août 1986 chargeant le garde des sceaux, ministre de la justice, de l'intérim du Premier ministre,

« Décrète :

« Art. 1^{er}. - La session extraordinaire du Parlement est close.

« Art. 2. - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait à Paris, le 12 août 1986.

« FRANÇOIS MITTERRAND

« Par le Président de la République,
« pour le Premier ministre et par intérim :

« Le garde des sceaux, ministre de la justice,

« ALBIN CHALANDON »

Conformément au décret dont je viens de donner lecture, la session extraordinaire est close.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 13 août 1986, à quatre heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ERRATA

au compte rendu intégral de la séance du jeudi 7 août 1986

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Page 4130, 2^e colonne, art. 9, dernière ligne du deuxième alinéa du paragraphe II :

Au lieu de : « conditions définies en Conseil d'Etat »,

Lire : « conditions définies par décret en Conseil d'Etat ».

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ET LA DELINQUANCE

Page 4135, 2^e colonne, 1^{er} alinéa, 11^e ligne :

Au lieu de : « les permissions de sortie »,

Lire : « les permissions de sortir ».

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le lundi 11 août 1986 et en application de la décision prise par le Sénat dans sa séance du mercredi 6 août 1986, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires. - MM. Pierre Mazeaud, Dominique Perben, Gérard Léonard, Jean-Jacques Hyst, Albert Mamy, Bernard Derosier et Michel Delebarre.

Suppléants. - MM. Yvan Blot, Olivier Marlière, Francis Delattre, Paul-Louis Tenaillon, Jean-Pierre Michel, Mme Paulette Nevoux et M. Ronald Perdomo.

Sénateurs

Titulaires. - MM. François Collet, Paul Girod, Roger Romani, Daniel Hoeffel, Alphonse Arzel, Germain Authié et Jacques Eberhard.

Suppléants. - MM. Christian Bonnet, Jean-Marie Girault, Pierre Salvi, Charles Jolibois, Michel Giraud, Michel Dreyfus-Schmidt et Charles Lederman.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Dans sa séance du mardi 12 août 1986, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Pierre Mazeaud ;

Vice-président : M. François Collet ;

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Dominique Perben ;
- au Sénat : M. Jean-Marie Girault.

PÉTITIONS

reçus du 20 décembre 1985 au 16 juillet 1986 et examinées par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

Séance du 17 juillet 1986

Pétition n° 1 du 20 décembre 1985. - M. Kai Tang Chan, 3564-C 27, Centre de détention, 68, boulevard Albert-Einstein, B.P. 507, 44026 NANTES CEDEX, citoyen chinois, né à Hong-Kong, marié à une Française et père d'un enfant de trois ans, actuellement détenu, demande que la mesure d'expulsion qui le frappe soit rapportée.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, le pétitionnaire ayant eu la possibilité d'utiliser, dans les délais requis, les voies de recours existantes à l'encontre de la décision qu'il conteste.

Pétition n° 2 du 26 décembre 1985. - M. Florent Alix, lieu-dit « Matignon », section « Grands Fonds », 97180 Moule, se plaint de détournements de correspondances postales qu'il a adressées au Président de la République et au garde des sceaux.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, des réponses ayant été apportées à l'intéressé par le commissaire de la République de la Guadeloupe.

Pétition n° 3 du 10 janvier 1986. - M. Louis Giraudon, Croix de Set, Bromont-Lamothe, 63230 Pontgibaud, auteur de plusieurs requêtes, rejetées par le tribunal administratif, tendant à l'annulation d'un permis de construire d'une part, de la décision modifiant les énonciations cadastrales de sa propriété d'autre part, ainsi que de nombreuses plaintes, classées sans suite, contre le maire de la commune concernée, dénonce les « entraves à la liberté » dont il serait victime.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, compte tenu de l'existence de voies de recours juridictionnel, en appel notamment, des décisions que le pétitionnaire conteste.

Pétition n° 4 du 21 janvier 1986. - M. Victor Grasset, président de l'Union nationale des aliénés congénitaux des armées françaises, 183, rue Raphaël, 31200 Toulouse, demande que lui soit communiqué son dossier médical militaire et que soit accélérée la nouvelle procédure judiciaire qu'il a engagée aux fins d'obtenir une pension militaire d'invalidité pour séquelles de blessures de guerre jusqu'à présent refusée par les tribunaux.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, il n'appartient pas à la commission d'intervenir dans une affaire portée devant les juridictions compétentes.

Pétition n° 5 du 21 janvier 1986. - M. Roland Ghellam, 750939-2/91, 1, avenue de la Division-Leclerc, 94261 FRESNES CEDEX, condamné à deux reprises, à quinze ans de réclusion criminelle en 1981 puis à vingt ans de la même peine en 1985, proteste de son innocence et dénonce différentes violations des législations nationale et européenne concernant d'une part les entraves qui auraient été apportées à l'exercice normal des droits de la défense, d'autre part les conditions de détention et notamment l'arbitraire de certaines décisions les affectant.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Renvoi à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, cette pétition pouvant être considérée comme un recours en grâce.

Pétition n° 6 du 21 janvier 1986. - M. Nicolas Georges, immeuble Jean-Saghir, rue Treb-Zouk-Mikael-Kesrouan, Liban, de nationalité syrienne, sous-officier engagé volontaire dans les Forces françaises libres en Syrie en 1945, blessé et décoré, demande à bénéficier d'une pension de retraite militaire et d'une revalorisation de sa pension militaire d'invalidité.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Renvoi à M. le ministre de la défense, à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, la demande du pétitionnaire méritant d'être prise en considération.

Pétition n° 7 du 4 février 1986. - M. José Sabas, section Lacoq, 97126 Deshaies, rayé des contrôles de l'armée après sept ans de service dans les troupes de marine, se plaint de n'avoir pu bénéficier de stages de reconversion vers un emploi civil et demande assistance pour postuler à un emploi réservé.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Renvoi à M. le ministre de la défense, la demande du pétitionnaire méritant d'être prise en considération.

Pétition n° 9 du 20 février 1986. - M. Mohamed Moumou, centre de détention, 38, rue Lyautey, 54201 Toul, met en cause les motifs sur lesquels s'est fondé le tribunal administratif pour rejeter sa requête visant à l'annulation de l'arrêté d'expulsion pris à son encontre après sa condamnation pour proxénétisme à quatre années de prison.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, il n'appartient pas à la commission de mettre en cause la décision du tribunal administratif ; le pétitionnaire, avant en outre, lui-même la possibilité, ainsi qu'il lui a été précisé, de contester cette décision devant le Conseil d'Etat.

Pétition n° 10 du 20 février 1986. - M. Marc Droulez, 27, rue Ermile-Zola, 92370 Chaville, demande une modification du code de procédure pénale permettant aux personnes prévenues d'infractions au code de la route d'avoir accès à leur dossier dans de meilleures conditions.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Renvoi à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, pour qu'il fasse connaître son point de vue sur la suggestion du pétitionnaire.

Pétition n° 11 du 28 février 1986. - M. Abdelaziz El Bouazaty, 188, rue Louis-Blanc, appartement C 3, 60100 Creil, victime d'un accident du travail, conteste le diagnostic initial qui n'aurait pas pris en compte une fracture dont les séquelles lui interdiraient l'exercice d'une activité professionnelle.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, il appartient à l'intéressé de s'adresser aux instances *ad hoc* pour obtenir une contre-expertise.

Pétition n° 12 du 6 mars 1986. - M. Manrot Le Goarnic, 28, boulevard Exelmans, 75016 Paris, père de douze enfants, dont six n'auraient pas d'état civil en raison de prénoms non français, se plaint des difficultés consécutives à cette situation ainsi que l'attitude des pouvoirs publics dans un litige foncier.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - La commission décide, conformément à l'article 6, dernier alinéa, de la loi du 3 janvier 1973, modifiée par la loi du 24 décembre 1976, de demander au président de l'Assemblée de transmettre cette pétition au médiateur.

Pétition n° 13 du 11 mars 1986. - M. Mahtallah, route de la Briqueterie, 28520 Sorel-Moussel, employé dans un hôpital de l'Assistance publique, mis à la retraite d'office pour abandon de poste, père de sept enfants, demande que soient reconsidérées les décisions du conseil de discipline.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, il n'appartient pas à la commission de remettre en cause des décisions que l'intéressé avait la possibilité de contester selon les procédures de recours existantes.

Pétition n° 14 du 11 mars 1986. - M. Farid Boukhedcha, 38, rue du Maréchal-Lyautey, 54201 Toul, né en France de nationalité algérienne, lui-même père d'une fillette, condamné pour trafic et usage de stupéfiants, demande à être relevé de la peine de l'interdiction définitive du territoire français dont cette condamnation est assortie.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, il n'appartient pas à la commission de se prononcer sur une décision juridictionnelle que l'intéressé avait la possibilité de contester selon les voies de recours prévues à cet effet.

Pétition n° 15 du 17 mars 1986. - M. Anouar Bouhaoula, président de l'Association des victimes de la guerre, 38 bis, boulevard Bab-Bénat, 2006 Tunis (Tunisie), demande que soient réexaminées les dispositions législatives qui fixent les pensions des anciens combattants tunisiens à un taux très inférieur à celui de leurs homologues français.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Renvoi à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, la demande du pétitionnaire méritant d'être prise en considération.

Pétition n° 16 du 23 janvier 1986. - M. Edouard Gallet, 17, rue Louis-Braille, 52000 Chaumont, se plaint des inégalités qui existent entre les citoyens en matière de retraite et d'imposition et conteste une décision qui aurait eu pour effet, par suite d'une faute qu'il aurait commise, de réduire sa propre pension de retraite de moitié.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, en l'absence d'éléments permettant de juger du bien-fondé de la requête.

Pétition n° 17 du 1^{er} avril 1986. - M. Georges Salvan, B.P. n° 3, 81800 Rabastens, se plaint d'anomalies relatives à sa candidature aux dernières élections législatives.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, il n'appartient pas à la commission 1° de se substituer au Conseil constitutionnel, compétent de manière générale pour examiner les requêtes en contestation de la régularité de l'élection des députés et saisi en l'espèce par le pétitionnaire lui-même d'une demande - qui a fait l'objet d'une décision en date du 8 juillet 1986 - tendant à l'annulation des dernières élections législatives dans le département de la Haute-Garonne ; 2° d'intervenir, conformément au principe de la séparation des pouvoirs, à propos d'une affaire ayant récemment donné lieu au dépôt d'une plainte contre X.

Pétition n° 18 du 2 avril 1986. - M. Jean-Claude Giraud, 751173-2/133, 1, avenue de la Division-Leclerc, 94261 FRESNES CEDEX, renouvelle sa demande tendant à la délivrance à une amie d'autorisations de visite.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, l'autorisation demandée étant de la compétence du juge d'instruction.

Pétition n° 19 du 3 avril 1986. - M. Christian Borniche, 1, rue Andrieux, 75008 Paris, au nom du Minitel Club de France, demande que les P.T.T. étendent le service de renvoi temporaire du téléphone en dehors de la circonscription de l'abonné demandeur.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, il appartient à l'intéressé de s'adresser aux autorités techniques compétentes.

Pétition n° 20 du 8 avril 1986. - M. André Millet, Créations Eric Laurent joailliers, 20, rue Bourgneuf, 42300 Roanne, attire l'attention sur les difficultés de financement que rencontre son entreprise de joaillerie.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, il appartient à l'intéressé de s'adresser aux services territorialement compétents.

Pétition n° 21 du 9 avril 1986. - M. Boubertche Lakdar, 13, rue des Provinces, Charvieu-Chavagneux, 38230 Pont-de-Cheruy, brigadier chef en retraite, s'inquiète de l'absence de réponse à un dossier d'invalidité.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Renvoi à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, la demande du pétitionnaire méritant un examen.

Pétition n° 22 du 9 avril 1986. - M. Tang Uy Meng, centre de détention, 38, rue Lyautey, 54201 Toul, réfugié cambodgien, condamné à six ans d'emprisonnement, s'élève contre l'interdiction du territoire français dont cette condamnation est assortie.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, il n'appartient pas à la commission, conformément au principe de la séparation des pouvoirs, de remettre en cause une décision de la juridiction de jugement.

Pétition n° 23 du 22 avril 1986. - M. Claude Redon, maison d'arrêt de la Santé, 75674 PARIS CEDEX 14, ayant introduit un pourvoi en cassation contre l'arrêt le condamnant à une peine de cinq années d'emprisonnement, dénonce le caractère illégal de sa détention.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Renvoi à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, afin qu'il apporte des précisions sur la situation du pétitionnaire et sur l'état d'avancement de la procédure en cours.

Pétition n° 24 du 23 avril 1986. - M. R. Bruguille, 19, rue Le-Sénécal, 22410 Saint-Quay-Portrieux, se plaint de l'absence de réponse de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle aux plaintes qu'il lui a adressées contre une radio locale dont les émissions brouillent une chaîne radiophonique anglaise.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Renvoi à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T., en tant qu'il exerce la tutelle de l'établissement public Télédiffusion de France (T.D.F.) chargé, sur le plan technique, de l'attribution des fréquences, afin qu'il apporte des précisions sur les faits relatés par le pétitionnaire ; la commission a critiqué l'attitude de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle laissant sans réponse les demandes dont elle est saisie.

Pétition n° 25 du 23 avril 1986. - Mme Soumille, Le Petit-Palais, 84800 Isle-Sorgue, au nom de l'amicale de l'école laïque du Petit-Palais, se plaint de l'absence de « ralentisseur » de protection contre les véhicules aux abords de l'école.

M. Henri Cuq, rapporteur.

Décision de la commission. - Classement, la décision sur l'opportunité de la mise en place du dispositif réclamé appartenant aux autorités locales concernées.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	106	806	
33	Questions..... 1 an	106	826	
63	Table compte rendu.....	50	82	
83	Table questions.....	50	90	
	DEBATS DU SENAT :			
06	Compte rendu..... 1 an	96	506	
35	Questions..... 1 an	96	331	
65	Table compte rendu.....	50	77	
95	Table questions.....	30	49	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	664	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 an	192	293	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
06	Un an.....	664	1 452	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 25, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 45-75-62-31 Administration : 45-79-61-39 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

